Eidgenössische Kommission für **Frauenfragen**
Commission fédérale pour les **questions féminines**
Commissione federale per le **questioni femminili**
Cummissiun federala per **dumondas da las dunnas**

Rapport d'activité 2005 de la Commission fédérale pour les questions féminines (CFQF)

Priorité 1
Politique sociale

11ème révision de l'AVS

En mai 2005, le Département fédéral de l'intérieur a invité les cantons, partis et organisations à participer à une consultation, sous forme de conférence (orale), organisée par le conseiller fédéral Couchepin. La Commission fédérale pour les questions féminines (CFQF) y était représentée par la responsable de son secrétariat. La commission (et d'autres organisations) a obtenu du conseiller fédéral qu'il fasse en sorte qu'une procédure de consultation par écrit ordinaire soit impérativement organisée.

La CFQF a formulé par écrit sa prise de position, dans laquelle elle rejette le relèvement à 65 ans de l'âge de retraite des femmes à partir du 1er janvier 2009. Elle refuse également l'introduction, proposée par le Conseil fédéral, d'une prestation de préretraite (rente transitoire). Comme elle l'a déjà expliqué en détail dans sa prise de position en 2000, la CFQF demande que soit instaurée à l'endroit des femmes et des hommes dès 62 ans une vraie solution, transparente, en matière de flexibilisation de l'âge de retraite. En revanche, elle ne peut qu'approuver la suppression envisagée du droit des veuves sans enfant à une rente. Elle juge admissible la réglementation transitoire prévue.
(Voir également sous Prises de position, texte de la prise de position dans «Questions au féminin» 2.2005)

Accueil extra-familial pour enfants

La Commission, à divers niveaux, s'est penchée sur le problème de l'accueil extra-familial pour enfants. Le plenum a débattu de façon intensive les recommandations adressées par l'OCDE à la Suisse, concernant la compatibilité entre vie professionnelle et vie familiale (voir aussi seco/OFAS [éd.]: «Bébés et employeurs – Comment réconcilier travail et vie de famille», version abrégée de l'étude comparative de l'OCDE portant sur la Nouvelle-Zélande, le Portugal et la Suisse: aspects suisses. Berne 2004). La Commission s'est également informée des résultats de l'étude du Fonds national suisse «Offre d'accueil extra-familial en Suisse: potentiels de demande actuels et futurs», réalisée dans le cadre du PNR 52 «L'enfance, la jeunesse et les relations entre générations dans une société en mutation».

Schwarztorstrasse 51, CH-3003 Bern, Telefon 031 322 92 75 / 76, Fax 031 322 92 81, ekf@ebg.admin.ch

Lors de sa séance plénière de septembre, la Commission a constitué un groupe de travail interne, qu'elle a chargé de préparer une prise de position sur l'accueil extra-familial pour enfants: elle y formule des considérations de principe à ce sujet et prend également position quant à la loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants. Les deux évaluations ayant trait à l'application et à l'impact de cette loi sont également analysées dans ce contexte. Effectuées sur mandat de l'Office fédéral des assurances sociales, elles ont été publiées en novembre. Le Message du Conseil fédéral sur l'arrêté fédéral concernant les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants (période du 1er février 2007 au 31 janvier 2011) sera vraisemblablement disponible en février 2006.

Lutte contre la pauvreté / Projet «Contribution d'entretien après le divorce et aide sociale»

La commission procède à une analyse, intitulée provisoirement «Contribution d'entretien après le divorce et aide sociale», de la jurisprudence du Tribunal fédéral et des décisions judiciaires déjà publiées portant sur la réglementation applicable à ladite contribution. Il s'agit d'examiner l'évolution de la situation depuis l'entrée en vigueur, le 1er janvier 2000, du nouveau droit du divorce. Elisabeth Freivogel, avocate, a présenté les premiers résultats de son analyse lors de la séance plénière de septembre. L'étude sera vraisemblablement publiée au cours du deuxième semestre de l'année 2006.

Priorité 2
Projet de mentoring «de femme à femme» (CSAJ, CFQF)

Le cinquième cycle du projet de mentoring «de femme à femme» s'est déroulé en 2005. Pendant une année, 25 jeunes femmes (mentees) ont eu la possibilité d'observer dans l'exercice de son activité une politicienne chevronnée ou une femme membre d'une association (menta). Elles ont bénéficié à cette occasion de leurs conseils en matière de planification du parcours professionnel et de réseautage. Le projet a été mis en route en 2001 par le Conseil suisse des activités de jeunesse (CSAJ) et la Commission fédérale pour les questions féminines (CFQF); 131 mentees et 129 mentas au total y ont pris part. Le 4 mars 2006, une manifestation ouverte au public, à laquelle se joindront toutes les personnes ayant participé au projet et d'autres milieux intéressés, mettra un terme à cette expérience qui a duré 5 ans. L'évaluation des résultats du projet, confiée à Social Insight, sera publiée à la même date.

Priorité 3
Médias et politique

Etude «Elections fédérales 2003: médias, politique et parité»
Comme ce fut le cas lors des élections fédérales 1999, l'offre d'informations des télévisions et radios suisses à l'occasion des élections 2003 a fait l'objet d'une analyse sous l'angle de la parité des sexes. Sonja Stalder, licenciée en sciences politiques, journaliste RP indépendante à Berne, en est l'auteure. En 2003, le taux de présence des femmes s'est avéré inférieur à celui des hommes, tant du point de vue quantitatif que qualitatif: les candidates, en comparaison de leurs collègues masculins, ont pris moins souvent la parole, se sont montrées plus réservées et se sont exprimées plus fréquemment sur des questions de politique sociale. Cependant, la présence des candidates et des journalistes de sexe féminin dans les programmes de la SRG SSR a sensiblement augmenté en 2003 par rapport à 1999. Les résultats de cette étude ont été publiés en mars 2005. (voir www.comfem.ch > Publications).

Tâches permanentes

Prises de positions sur des thèmes ayant trait aux femmes et à l'égalité

Prise de position sur la 11ème révision de l'AVS (juin)
Voir sous Priorité 1 Politique sociale
(Texte de la prise de position dans «Questions au féminin» 2.2005)

Prise de position sur les mesures immédiates portant sur l'imposition des couples mariés
La commission approuve en principe les mesures immédiates envisagées afin d'atténuer l'anomalie choquante que constitue l'excédent de charge fiscale pesant sur les couples mariés à deux revenus, par rapport aux concubins dans la même situation financière. Elle déplore cependant que ce projet n'inclue pas la possibilité de déduire les frais de garde des enfants du revenu soumis à l'impôt fédéral direct, lorsque les deux parents exercent une activité lucrative. La commission demande qu'ils soient autorisés à déduire la totalité de ces frais de garde. En outre, la réforme fiscale par étapes proposée ne doit pas entraîner un nouveau report du passage, attendu depuis longtemps, à l'imposition individuelle.
(Texte de la prise de position dans «Questions au féminin» 1.2006)

Publication de la revue «Questions au féminin»

Le **n° 1.2005** (juin) de **«Questions au féminin»** est centré sur le thème «Violence domestique et migration», qui soulève une vive controverse. De l'avis de la Commission, il doit être traité de façon plus approfondie et sans parti pris. Il s'agit de concevoir des mesures de prévention et d'intervention de telle façon que les migrantes et les migrants eux aussi se sentent concernés et puissent, si nécessaire, bénéficier d'un soutien approprié. Il importe également de sensibiliser davantage les collaboratrices et les collaborateurs des institutions et autorités compétentes aux interactions entre violence domestique et migration. Ni les aspects liés aux spécificités culturelles ni les problèmes découlant des dispositions légales en matière de séjour ne doivent être occultés.

Le **n° 2.2005** (novembre) de «**Questions au féminin»** porte sur «Le mentoring en politique». L'introduction traite du développement du mentoring en tant qu'instrument de promotion de la relève féminine dans les milieux scientifiques, économiques et politiques. Une série d'interviews et de portraits de mentees et de mentas ayant participé à l'un des cinq cycles du programme «de femme à femme», conçu par la CFQF et le CSAJ, illustrent les diverses expériences et découvertes qu'occasionne la participation à un programme de mentoring. Des photos prises lors des rencontres prévues dans le programme d'accompagnement complètent les textes. Un projet de mentoring autrichien, dans lequel sont repris l'idée et le concept du projet de la CFQF et du CSAJ, est également présenté dans ce numéro.

Autres activités

La présidente, les vice-présidentes et la responsable du secrétariat ont représenté la Commission lors de diverses réunions d'autorités, de partis et d'organisations non gouvernementales. Dans le cadre du dialogue sur les droits humains entre la Suisse et le Vietnam, Elisabeth Freivogel, vice-présidente, s'est rendue à Hanoi pour y participer, en tant que représentante officielle de notre pays, à un atelier les 13 et 14 décembre 2005. Il était consacré à la future loi vietnamienne sur l'égalité et aux conditions cadres à créer afin de garantir une application correcte de cette loi. D'autres expertes et experts de divers pays d'Asie du sud-est ont pris part à cette manifestation organisée sur l'initiative de la Suisse.

Séances plénières

Quatre séances plénières ont eu lieu au cours de l'année écoulée (23 mars, 21 juin, 12 septembre, 10 novembre).

Bureau

Le Bureau et le secrétariat de la CFQF se sont réunis à sept reprises pour planifier les affaires courantes. Une retraite de deux jours s'est déroulée en septembre, lors de laquelle les participantes ont défini les priorités pour 2006 et élaboré le plan de travail à l'intention du plenum.

Secrétariat

Au début du mois de mars, Therese de Spindler, assistante administrative au secrétariat, a quitté son poste pour s'en aller assumer de nouvelles fonctions au sein de l'administration fédérale. Chamiram Hermez lui a succédé début avril. Le taux d'occupation de l'assistante a été dès lors réduit de 70 à 50 pour cent. Nous avons une fois de plus accueilli, dès le début de l'année, deux jeunes femmes appelées à effectuer un stage professionnel dans le cadre d'un programme visant à soutenir les diplômé-e-s universitaires à la recherche d'un emploi.